

## Document d'informations clés ('KID')

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).

Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA - Tél. 02 286 76 11- BIC: GKCCBEBB - IBAN: BE72 0910 1224 0116

RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Place Charles Rogier 11.

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

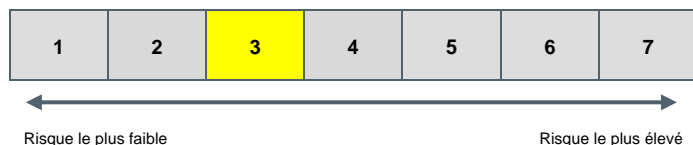
**BI Pictet Multi Asset Opportunities** est un fonds d'investissement interne lié au contrat d'assurance-vie KITE Bold (contrat d'assurance-vie de la Branche 23 lié à des fonds d'investissement internes). Il s'agit d'un produit de Belfius Insurance SA (numéro d'agrément 0037, siège : B-1210 Bruxelles, place Charles Rogier 11, tel: 02/286.76.11 ou [www.belfius-insurance.be](http://www.belfius-insurance.be)). Autorité de contrôle : FSMA, l'Autorité des services et marchés financiers, B-1000 Bruxelles, rue du Congrès 12-14. Ce document est établi le 01/02/2023.

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce produit ?

<b>Type</b>	Assurance-vie de la Branche 23 (sans garantie de capital ou de rendement) dont le rendement est lié à des fonds d'investissement internes, soumise au droit belge. Le contrat KITE Bold peut être souscrit séparément ou en combinaison du contrat KITE Safe (assurance-vie Branche 21), il fait dès lors partie du produit KITE Mix.
<b>Objectifs</b>	<p>Le fonds de placement interne investit dans le fonds Pictet Multi Asset Opportunities (ISIN: LU2393314831).</p> <p>L'objectif du fonds est d'accroître la valeur de votre investissement en utilisant l'indice Euro Short Term Rate (€STR), un indice qui ne prend pas en considération les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour la mesure du rendement. Le fonds investit principalement dans un large éventail d'obligations (y compris des obligations convertibles), des instruments du marché monétaire, des actions et des dépôts. Le fonds peut investir en Chine continentale et sur les marchés émergents. Ce fonds investit dans le monde entier et peut investir dans n'importe quel secteur, n'importe quelle devise et n'importe quelle qualité de crédit. Le fonds peut acquérir une exposition aux actifs en portefeuille en investissant dans d'autres fonds, ce qui peut avoir pour conséquence de doubler certains frais. Le fonds peut utiliser des produits dérivés pour réduire différents risques (couverture) et à des fins d'optimisation de la gestion du portefeuille. Il peut utiliser des produits structurés pour s'assurer une exposition aux actifs en portefeuille. Le fonds est libellé en EUR. Dans le cadre de la gestion active du fonds, le gestionnaire d'investissement utilise une approche de gestion des risques pour rechercher des opportunités de performance supplémentaires. Il applique une stratégie d'allocation flexible avec un biais vers les entreprises présentant des caractéristiques ESG supérieures. Il exclut également ou restreint de manière significative les investissements directs dans des émetteurs qui sont jugés nuisibles à la société ou à l'environnement, tels que le tabac, les armes et les combustibles fossiles, ou qui enfreignent gravement les normes internationales en matière de droits de l'homme et d'autres sujets tels que les normes de travail et la protection de l'environnement. Il exerce ses droits de vote de manière méthodique et peut mener un dialogue avec des émetteurs afin d'avoir une incidence positive sur les pratiques ESG. La composition du portefeuille n'est pas limitée par rapport à l'indice de référence, de sorte que la performance du fonds peut varier par rapport à celle de l'indice de référence.</p> <p>Compte tenu de la nature des investissements du fonds de placement sous-jacent, la période de détention recommandée est de 3 ans.</p> <p>L'investissement de la prime nette versée dans le contrat KITE Bold sera ventilé sur les différents fonds d'investissement internes sélectionnés, suivant la clé de répartition choisie par le souscripteur. Le souscripteur peut modifier la clé de répartition par la suite s'il le souhaite en conformité avec sa stratégie d'investissement. Les fonds d'investissement internes sont gérés par Belfius Insurance SA et sont libellés en EUR. Ceux-ci investissent sans capital et sans rendement garanti. Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le preneur d'assurance. La valeur du contrat KITE BOLD est liée à l'évolution du/des fonds d'investissement interne(s) sélectionné(s) dont la valeur est le résultat de la multiplication du nombre d'unités par fonds d'investissement interne et de la valeur de chaque unité. Le rendement du contrat KITE Bold n'est pas influencé par le montant des primes versées.</p> <p>Le contrat KITE Bold permet de gérer partiellement le risque d'investissement via l'utilisation du mécanisme de protection "Stop-Loss".</p> <p>Le contrat KITE Bold est conclu pour une durée indéterminée. Il prend fin en cas de rachat total ou de décès de l'assuré. Le contrat ne peut pas être résilié unilatéralement par Belfius Insurance SA.</p>
<b>Investisseurs de détail auquel le PRIIP est destiné</b>	<p>Ce contrat est destiné aux investisseurs</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- personnes physiques résidants en Belgique</li><li>- qui ont une connaissance suffisante des produits de la Branche 23, notamment sur les notions de rendement, risque et coût</li><li>- qui cherchent à investir dans un produit avec un rendement potentiel supérieur mais sans capital garanti</li><li>- qui ont un horizon d'investissement de 3 ans ou plus.</li></ul>
<b>Assurance : avantages et coûts</b>	<p>Garantie en cas de vie : la valeur du contrat correspondant au produit du nombre total d'unités acquises par la valeur de chaque unité.</p> <p>Garantie en cas de décès : la valeur du contrat en cas de décès, correspond au produit du nombre total d'unités acquises par la valeur de chaque unité, déterminée le prochain jour de valorisation ou maximum trois jours ouvrables bancaires suivants, après réception par la Compagnie d'un extrait de l'acte de décès de l'assuré. KITE Bold donne la possibilité d'ajouter des garanties supplémentaires optionnelles en cas de décès de l'assuré. Pour plus d'informations sur les prestations d'assurance, veuillez consulter « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ».</p>

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans. Le risque inhérent au produit peut être plus élevé que celui présenté dans l'indicateur si le produit n'est pas détenu pendant toute la période de détention recommandée.

L'indicateur synthétique de risque (« SRI ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit et de le comparer avec d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de la part de Belfius Insurance SA de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit comporte certains risques inhérents aux produits de la Branche 23. Le fonds d'investissement interne BI Pictet Multi Asset Opportunities de la Branche 23 est exposé à différents risques dépendant de son objectif et de sa politique d'investissement ainsi que de l'objectif et de la politique d'investissement du fonds sous-jacent. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est incertaine. La valeur d'une unité et le rendement dépendent de l'évolution de la valeur des actifs sous-jacents et de la volatilité des marchés. Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le preneur d'assurance.

Toute référence à la sécurité de ce produit s'entend sous réserve de ces risques. Le rendement du contrat KITE Bold n'est pas garanti par Belfius Insurance SA. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## Investissement de 10.000 EUR – Prime brute de 10.200 EUR (taxe d'assurance de 2% comprise)

Scénarios de performance		1 an	3 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 6.075,03	€ 7.709,03
	Rendement annuel moyen	-39,25%	-7,64%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 8.756,28	€ 8.426,47
	Rendement annuel moyen	-12,44%	-5,25%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9.289,79	€ 9.330,82
	Rendement annuel moyen	-7,10%	-2,23%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9.837,13	€ 10.312,63
	Rendement annuel moyen	-1,63%	1,04%

Scénarios en cas de décès			
Événement assuré	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9.676,87	€ 9.521,24

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissez 10.000 EUR (montant hors taxe). Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où Belfius Insurance SA ne pourrait pas vous payer. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

## Que se passe-t-il si Belfius Insurance SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du fonds lié au contrat d'assurance-vie, souscrit par le preneur d'assurance, forment un patrimoine spécifique, géré séparément des autres actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires. De plus, les preneurs d'assurance et/ou les bénéficiaires disposent d'un privilège sur l'ensemble des actifs de l'assureur. Il n'y a pas de garantie de capital ni de rendement pour les contrats d'assurance-vie de la Branche 23.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps

Les montants indiqués ci-dessous correspondent aux coûts cumulés du produit, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 EUR (hors taxe). Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Dans ce cas, cette personne vous en informera et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps. La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après 3 ans
Coûts totaux	€ 865,73	€ 1.097,20
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	8,66%	3,66%

## Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'impact annuel des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée
- la signification des différentes catégories de coûts

### Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,83%	L'impact des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,67%	L'impact des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance de la période de détention recommandée
Coûts récurrents	Coûts de transactions de portefeuille	0,18%	L'impact des coûts lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,97%	L'impact des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Vous trouverez une illustration du rendement dans la rubrique « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter? » dans le tableau des scénarios de performance.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de manière anticipée ?

**Période de détention recommandée:** 3 ans. En fonction de la nature des investissements du fonds d'investissement sous-jacent, la période de détention recommandée est de 3 ans. Cette période de 3 ans ou plus est recommandée pour permettre à votre investissement initial d'obtenir le meilleur rendement possible. En cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée, cela peut avoir un impact sur la performance du produit : voir la section "Que va me coûter cet investissement?". Pour un investissement jusqu'à la période de détention recommandée : voir la section "Que va me coûter cet investissement?".

Le contrat peut être racheté, totalement ou partiellement, à tout moment moyennant le paiement de frais de rachat tels que décrits ci-dessous.

Caractéristiques du KITE Bold si vous souhaitez racheter totalement ou partiellement le contrat :

- Frais de sortie à hauteur de 5% de la réserve acquise pendant la 1<sup>ère</sup> année, 4% pendant la 2<sup>ème</sup> année, 3% pendant la 3<sup>ème</sup> année, 2% pendant la 4<sup>ème</sup> année et 1% pendant la 5<sup>ème</sup> année. A partir de la 6<sup>ème</sup> année il n'y a donc plus de frais de sortie
- La valeur du contrat correspond au nombre d'unités acquises multiplié par la valeur de chaque unité. La valeur des unités sera déterminée le premier jour de valorisation suivant la réception par la Compagnie du document de demande de rachat signé, introduite auprès de votre agence Belfius Banque, ou au maximum trois jours ouvrables bancaires suivant cette date. Les documents de demande de rachat sont disponibles dans votre agence Belfius Banque.
- Le rachat partiel n'est possible qu'à partir d'un montant minimum déterminé et avec un nombre minimum déterminé d'unités restantes dans le fonds d'investissement interne. Ces minimas sont fixés par la Compagnie. Ces informations peuvent être obtenues dans votre agence Belfius Banque. Il n'y aura pas de frais de sortie qui seront prélevés en cas de rachat partiel, 1 fois par période de 12 mois, pour autant que le rachat partiel soit limité à 10% de la réserve acquise, avec un maximum de 25.000 EUR.
- Des rachats périodiques sans frais sont possibles via la Formule « Comfort ». Des rachats partiels sans frais de sortie sont possibles dans le cadre de la Formule « Comfort » pour autant que ceux-ci soient limités à 10% du montant de la réserve acquise. Les montants sont payables, mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement, sur un compte bancaire. Le rachat partiel sans frais, 1 fois par période de 12 mois, est non-cumulable avec la Formule « Comfort ».
- La vente d'une partie ou de la totalité de la valeur d'un fonds d'investissement interne suivie par l'achat dans un ou plusieurs fonds d'investissement internes (conversion) est à tout moment possible. Chaque première conversion par période de 12 mois est gratuite, tout comme chaque conversion effectuée à partir du Fonds Cash ou bien à la suite d'une formule de conversion optionnelle automatique telle que le Lock-Win, Stop-Loss ou Rééquilibrage. A chaque nouvelle conversion, des frais de 1% sur la valeur convertie seront prélevés.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Chaque jour, nous nous donnons à 100% pour vous offrir le meilleur service et sommes particulièrement sensibles aux attentes de nos clients. Si vous n'êtes pas entièrement satisfait(e), surtout faites-le nous savoir.

En cas de plainte, nous vous conseillons tout d'abord de contacter soit votre conseiller financier soit le Service Gestion des Plaintes de Belfius, par courrier à Service Gestion des Plaintes (numéro de colis: 7908), Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail à [complaints@belfius.be](mailto:complaints@belfius.be). Nous prendrons le temps de vous écouter et de chercher une solution avec vous. Vous n'êtes pas satisfait(e) de la solution proposée par le Service Gestion des Plaintes de Belfius? Vous pouvez alors contacter le Negotiator de Belfius, par courrier à Negotiation (numéro de colis: 7913), Place Charles Rogier 11, à 1210 Bruxelles, ou par e-mail à [negotiation@belfius.be](mailto:negotiation@belfius.be). À défaut de solution, vous pouvez vous tourner vers l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, ou par e-mail à [info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be). Plus d'infos: [ombudsman-insurance.be](http://ombudsman-insurance.be)

Dans tous les cas, vous conservez le droit d'entamer une procédure en justice auprès des tribunaux belges compétents.

## Autres informations pertinentes

Conformément à la Loi, les documents «Information précontractuelle complémentaire», le règlement de gestion et les conditions générales sont disponibles gratuitement dans votre agence Belfius Banque ou sur le site internet <https://www.belfius.be/retail/fr/produits/epargner-investir/investir/assurances-placements/kite/index.aspx>. Pour toute information complémentaire relative à ce produit, veuillez consulter ces documents.

# Information précontractuelle SFDR



**Modèle de document d'information précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du règlement (UE) 2020/852**

**Nom du produit : BI Pictet Multi Asset Opportunities**  
**Identifiant de l'entité juridique : 549300J5UIRMVZOJBV45**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental : \_\_\_%



dans des activités économiques classées comme durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques non classées comme durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE



Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif social : \_\_\_%



Il promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il aura une proportion minimale de \_\_\_% d'investissements durables



avec un objectif environnemental dans des activités économiques classées comme durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif environnemental dans des activités économiques non classées comme durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Il promeut les caractéristiques E/S, mais ne réalisera aucun investissement durable

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés ou non sur la taxonomie.



### Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Les caractéristiques environnementales et sociales de ce produit financier

- Biais positif :

Le fonds cherche à augmenter la pondération des titres présentant un faible risque de durabilité et/ou à diminuer celle des titres présentant des risques élevés en matière de durabilité et, par conséquent, il a un meilleur profil de performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) que l'univers d'investissement.

- Exclusions basées sur les normes et les valeurs :

Le fonds exclut les émetteurs qui enfreignent gravement les normes internationales ou qui exercent des activités importantes ayant des impacts négatifs sur la société ou l'environnement.

- Propriété active :

Le fonds exerce méthodiquement ses droits de vote. Le fonds peut également s'engager dans la gestion des entreprises sur les questions ESG importantes et peut interrompre ses investissements si les progrès ne s'avèrent pas satisfaisants.

Voir également : « Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ? et « Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

Les indicateurs de durabilité indiquent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont respectées.

- ***Quels indicateurs de durabilité sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?***

Les indicateurs utilisés par le fonds comprennent :

- l'exposition à des entreprises qui tirent une part significative de leur chiffre d'affaires, de leur BAII, de leur valeur d'entreprise ou de paramètres similaires d'activités économiques qui contribuent à des objectifs environnementaux ou sociaux
- l'exposition aux revenus d'activités économiques qui contribuent à des objectifs environnementaux et/ou sociaux
- le profil ESG global
- les indicateurs des principales incidences négatives telles que l'exposition à des émetteurs qui enfreignent gravement des normes internationales ou dont les activités principales ont des incidences négatives environnementales ou sociales sur la société ou l'environnement
- le pourcentage d'assemblées des entreprises éligibles où les droits de vote ont été exercés

- ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?***

Le fonds investit partiellement dans des titres finançant des activités économiques qui contribuent de manière substantielle à des objectifs environnementaux ou sociaux tels que :

D'autres activités environnementales :

- l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique

- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
- la transition vers une économie circulaire
- la prévention et la réduction de la pollution, ou
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

D'autres activités sociales :

- des communautés inclusives et durables
- des conditions de vie et un bien-être adéquats pour les utilisateurs finaux, ou
- un travail décent

Pour ce faire, le fonds investit dans des titres finançant des activités économiques qui contribuent de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux tels que ceux énumérés ci-dessus.

Les titres admissibles comprennent les actions émises par des sociétés ayant une proportion significative d'activités (telle que mesurée par le chiffre d'affaires, le BAII, la valeur de l'entreprise ou d'autres paramètres similaires) dérivée de ces activités économiques.

***Comment les investissements durables que le produit financier vise partiellement à réaliser ne causent-ils pas un préjudice important à tout objectif environnemental ou social d'investissement durable ?***

Le fonds considère qu'un investissement est durable s'il ne nuit pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social. L'équipe d'investissement détermine cette caractéristique en utilisant une combinaison d'évaluations quantitatives et qualitatives au niveau des émetteurs. Les évaluations s'appuient à la fois sur des indicateurs généraux et sur des indicateurs spécifiques au secteur et comprennent notamment l'exposition à des risques significatifs en matière de durabilité. Des analyses et des contrôles des risques périodiques sont prévus pour surveiller la mise en œuvre.

***Comment les indicateurs des effets négatifs sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?***

Le fonds prend en compte et, dans la mesure du possible, atténue les incidences négatives de ses investissements sur la société et sur l'environnement par une combinaison de décisions de gestion de portefeuille, d'activités de propriété active et d'exclusion des émetteurs associés à des conduites ou activités controversées.

**Les principaux effets négatifs** sont les effets négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité relatifs à des questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et aux actes de corruption.



- Comment les investissements durables sont-ils alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Le fonds exclut les émetteurs qui font l'objet de graves controverses dans des domaines tels que les droits de l'homme, les droits, les normes de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

*La taxonomie de l'UE établit un principe qui consiste à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et doivent se conformer à des critères spécifiques de l'UE.*

Le principe qui consiste à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui tiennent compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux.*



### **Ce produit financier tient-il compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?**

- ✘ Oui, le fonds prend en compte et, dans la mesure du possible, atténue les incidences négatives de ses investissements sur la société et l'environnement qui sont jugés importants pour la stratégie d'investissement, par le biais d'une combinaison de décisions de gestion du portefeuille, d'activités de propriété active et d'exclusion des émetteurs associés à des conduites ou des activités controversées.

Veuillez consulter la Politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management pour obtenir la liste des Principales incidences négatives.

Voir également les informations détaillées sur les exclusions dans la Politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management.

Non



### **Quelle est la stratégie d'investissement adoptée par ce produit financier ?**

Objectif :

Augmenter la valeur de votre investissement.

Indice de référence :

Taux à court terme EUR. Utilisé pour mesurer les performances.

**La stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement en fonction de facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Actifs du portefeuille :

Le fonds investit principalement dans un large éventail d'obligations, notamment des obligations convertibles, des obligations, des instruments du marché monétaire, des actions et des dépôts. Le fonds peut investir en Chine continentale et dans les marchés émergents.

Le fonds investit dans le monde entier et peut placer ses investissements dans tous les secteurs, toutes les devises et tous les niveaux de qualité de crédit.

Produits dérivés et structurés :

Le fonds peut utiliser des produits dérivés pour atténuer divers risques (couverture) et pour une gestion efficace du portefeuille, et peut utiliser des produits structurés pour assurer l'exposition aux actifs du portefeuille.

Processus d'investissement :

Dans le cadre de la gestion active du fonds, le gestionnaire d'investissement adopte une approche de gestion du risque afin de rechercher des opportunités supplémentaires de performance, et applique une stratégie flexible de répartition des actifs. Le gestionnaire d'investissement considère les facteurs ESG comme un élément central de sa stratégie en adoptant une approche biaisée qui vise à augmenter le poids des titres présentant des risques faibles en matière de durabilité et/ou à diminuer le poids des titres présentant des risques élevés en matière de durabilité, en appliquant, dans tous les cas, de bonnes pratiques de gouvernance. Les activités qui ont une incidence négative sur la société ou l'environnement sont également évitées. Les droits de vote sont exercés de manière méthodique et il peut y avoir une certaine implication auprès des entreprises pour influencer positivement les pratiques ESG. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à notre cadre d'exclusion dans la Politique d'investissement responsable, catégorie de produit SFDR Article 8. La composition du portefeuille n'est pas limitée par rapport à l'indice de référence, de sorte que la similitude de la performance du fonds par rapport à celle de l'indice de référence peut varier.

Devise du fonds :

EUR

Voir également : « Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ? » et la « Politique d'investissement » dans le prospectus du fonds.

- ***Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les investissements permettant d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?***

Les éléments contraignants du fonds comprennent :

- l'exclusion des émetteurs qui :
  - sont impliqués dans les armes nucléaires provenant de pays non signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et dans d'autres armes controversées

- tirent une part importante de leurs revenus d'activités qui causent un préjudice à la société ou à l'environnement, telles que l'extraction du charbon thermique et la production d'électricité, l'exploration et la production de pétrole et de gaz non conventionnels, les armes conventionnelles et les petites armes, les contrats militaires d'armes, la production de tabac, la production de spectacles pour adultes, les activités de jeux d'argent. Veuillez vous référer à la politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management pour plus de détails sur les seuils d'exclusion applicables aux activités susmentionnées.
- enfreignent gravement les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, aux normes de travail, à la protection de l'environnement et à lutte contre la corruption
- un meilleur profil ESG que l'univers d'investissement
- une analyse des critères ESG des titres éligibles qui couvre au moins 90 % des actifs nets ou du nombre d'émetteurs du portefeuille

Pour assurer une conformité continue, le fonds surveille le profil ESG de tous les titres et émetteurs qui font partie du pourcentage minimum d'investissements environnementaux ou sociaux indiqués dans la section « Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ? ». Le fonds s'appuie sur des informations provenant de diverses sources, telles que l'analyse fondamentale exclusive, les fournisseurs d'études ESG, les analyses de tiers (y compris celles de des courtiers), les services de notation de crédit et les médias financiers et généraux. Sur la base de ces informations, le gestionnaire d'investissement peut décider d'ajouter ou de supprimer certains titres, ou d'augmenter ou de réduire ses participations dans certains titres.

Voir également : « Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ? et « Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

- **Quel est le taux minimum fixé de réduction de la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

N/A

- **Quelle est la politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance mises en œuvre dans les entreprises bénéficiaires des investissements ?**

Le fonds évalue les processus de prise de décision et les contrôles de l'entreprise, ainsi que la manière dont la direction assure l'équilibre entre les intérêts des actionnaires, des employés, des fournisseurs, des clients, de la communauté et d'autres parties prenantes.

Les domaines évalués peuvent inclure :

Les pratiques de bonne gouvernance comprennent notamment des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

- la composition de l'équipe exécutive et du Conseil d'administration, y compris l'expérience, la diversité et la répartition des rôles, ainsi que la planification de la relève et l'évaluation du Conseil d'administration
- la rémunération des dirigeants, y compris les mesures d'intéressement à court et à long terme et leur alignement sur les intérêts des investisseurs.
- le contrôle et l'information sur les risques, y compris l'indépendance et la durée du mandat des auditeurs
- les droits des actionnaires, y compris le principe « une action, un vote » et les transactions entre parties apparentées

L'affectation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

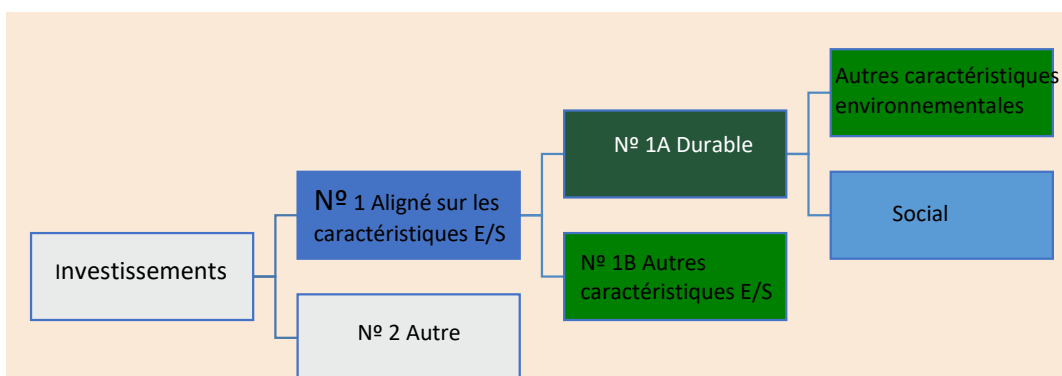


### Quelle est l'affectation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Le fonds est aligné à hauteur d'au moins 75 % sur les caractéristiques environnementales/sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S) et comprend jusqu'à 25 % d'investissements dans Autres (# Autres). Au moins 5 % sont alloués aux Investissements durables (#1A Investissements durables) et le reste sera investi dans des investissements alignés sur d'autres caractéristiques environnementales et/ou sociales (#1B Autres caractéristiques E/S).

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore des solutions de remplacement sobres en carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.



**N° 1 Aligné sur les caractéristiques E/S** : les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**N° 2 Autre** : les autres investissements du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni classés comme des investissements durables.

La catégorie d'investissement **N° 1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **N° 1A Durable** qui comprend les investissements durables avec des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **N° 1B Autres caractéristiques E/S** qui comprend les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, mais qui ne sont pas classés comme des investissements durables.

- Les chiffres relatifs aux investissements durables sont calculés en tenant compte intégralement des émetteurs qui ont une exposition significative à des activités économiques contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux et, lorsque cela est pertinent pour la classe d'actifs, une exposition à des obligations portant un label environnemental ou social. Les obligations

*labellisées sont entièrement comptabilisées comme des investissements durables.*

- *En l'absence d'une taxonomie sociale européenne, Pictet a mis au point son propre cadre de taxonomie sociale sur la base des objectifs suggérés dans le rapport sur la Taxonomie sociale publié par la plate-forme européenne sur la Finance durable. Les activités admissibles sont définies comme des activités économiques qui fournissent des biens et des services socialement bénéfiques contribuant à l'une des trois catégories suivantes : (1) des communautés inclusives et durables, (2) des conditions de vie et un bien-être adéquats pour les utilisateurs finaux et (3) le travail décent.*
- *Si le fonds comprend la réalisation d'un objectif environnemental ou social positif, sa politique d'investissement ne cible toutefois pas spécifiquement des investissements ayant des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique, tels que définis par les critères de filtrage du règlement relatif à la Taxonomie.*

● ***Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

Le fonds n'utilise pas des produits dérivés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues. Toutefois, les exclusions s'appliquent à tous les types de titres (actions, obligations, obligations convertibles) émis par des entités exclues, y compris les billets de participation et les produits dérivés émis par des tiers sur ces titres.

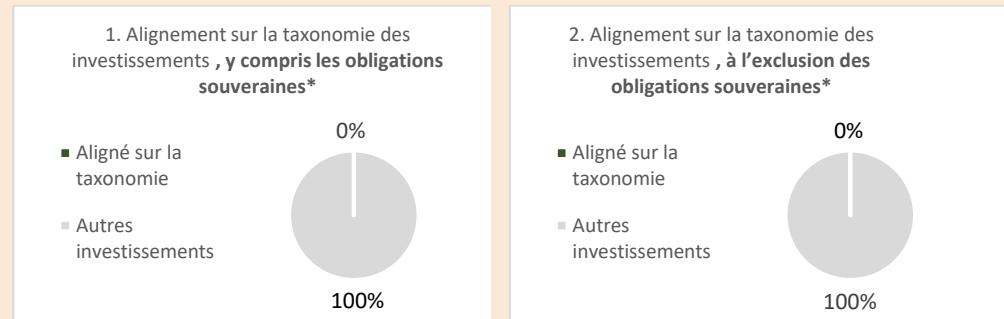
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en tant que part :

- **du chiffre d'affaires** reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires des investissements
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** reflétant les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires des investissements.



## Dans quelle mesure, au minimum, les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Les deux graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimal d'investissements qui sont alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines\*, le premier graphique présente l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique présente l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

### ● Quelle est la part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes ?

0 %

Le fonds ne prévoit pas une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes, étant donné qu'il ne s'engage pas à respecter une proportion minimale d'investissements durables sur le plan environnemental alignés sur la taxonomie de l'UE.



### Quelle est la part minimale des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

1 % (voir la note dans le tableau d'allocation des actifs ci-dessus pour la méthode de calcul)



### Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

4 % (voir la note dans le tableau d'allocation des actifs ci-dessus pour la méthode de calcul)



### Quels investissements sont inclus dans la catégorie « N° 2 Autres », quel est leur objectif et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les « autres » investissements du fonds comprennent les positions de trésorerie et les produits dérivés. Le cas échéant, des garanties minimales en matière environnementale ou sociale s'appliquent aux titres sous-jacents.

Voir également : « Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ? »



sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères régissant les activités économiques durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE.



**Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?**

Aucun indice ESG spécifique n'a été désigné.

- ***Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

N/A

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il assuré en permanence ?***

N/A

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?***

N/A

- ***Où peut-on trouver la méthodologie utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?***

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier satisfait **aux** caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



**Où puis-je trouver en ligne des informations plus spécifiques aux produits ?**

**KITE Bold:** <https://www.belfius.be/retail/fr/produits/epargner-investir/investir/assurances-placements/kite/index.aspx>